

Il ne disparaîtra pas de la loi un seul Yod

Introduction

Matt 5/18 : Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé.



Nous voyons dans ce monde beaucoup de misère et d'insécurité. De nombreuses populations sont déplacées pour "sauver leur vie", elles cherchent le "salut" quelque part dans le monde. Bien entendu, il s'agit ici d'un salut terrestre, mais pour faire comprendre les choses concernant les lois du Royaume, nous pouvons partir d'un cas typique.

Supposons qu'une personne soit dans une misère extrême dans son pays, elle fait le chemin vers la France et demande d'abord l'asile, puis après un certain temps, la nationalité française. Pour cela elle fait les démarches appropriées. Un jour, elle reçoit la nationalité du pays qui l'accueille : c'est une "grâce" qui lui est faite.

Mais maintenant que cette personne est française, alors elle est tenue de se soumettre aux lois de "son pays", la France, sous peine de graves problèmes.

Concernant le Royaume de Dieu, c'est le même principe. Par la reconnaissance du Roi Yeshoua et la repentance, la main tendue de Yeshoua nous intègre dans son Royaume. **Alors nous sommes tenus de nous comporter selon les lois du Royaume.**

Nous devons bien comprendre que nous ne sommes pas "sauvés" ou "intégrés" dans le Royaume parce que nous observons ses lois, mais c'est bien parce que nous sommes "sauvés par grâce" que nous devons obéir aux lois du Royaume. Sans quoi nous sommes des "inadaptés" ayant besoin d'apprendre le fonctionnement du Royaume.

De nombreux chrétiens n'ont pas compris certains enseignements de l'apôtre Paul, il est vrai qu'ils ne sont pas toujours simples. On entend souvent dire "Nous ne sommes plus sous la loi", sous entendu : "nous n'avons plus à nous soumettre à des lois, nous sommes libres en Yeshoua".

Gal 5/18 : Si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes point sous la loi.

On constate à présent que la crainte de Dieu a disparu des églises et que ces chrétiens se sentent libres de tout, pourvus que leur conscience ne soit pas troublée et qu'ils se "sentent conduits par l'Esprit". Chacun sait que le "senti ment". Il y a là une grave illusion, car notre véritable référence c'est la Parole de Dieu, non pas la conscience qui peut être gravement faussée.

Ce raisonnement et ce comportement sont d'autant plus étonnants qu'il est écrit :

Jean 14/21 : **Celui qui a mes commandements et qui les garde, c'est celui qui m'aime** ; et celui qui m'aime sera aimé de mon Père, je l'aimerai, et je me ferai connaître à lui.

Nous avons ici la définition notre amour pour Dieu ! Nous pouvons ajouter qu'à l'époque de Yeshoua, il n'y avait que les textes de "l'ancien testament", or il dit à ses disciples :

Matt 5/19 : Celui donc qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux ; mais celui qui les observera, et qui enseignera à les observer, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux.

Soyons clairs, Yeshoua n'est pas venu supprimer la loi, mais il en a changé le rôle et rétabli l'esprit.

Quel rôle et quel Esprit ?

Le rôle de la loi

Quand l'Eternel a donné les lois, le jour de Shavouot sur le Sinaï, un de ses objectifs était de transformer le peuple d'Israël en nation. Il fallait des lois pour le bien de cette "nation de sacrificateurs", comme le souhaitait l'Eternel. Les 10 Paroles sont d'ailleurs des fondements universels.

Un des rôles de la loi était également de révéler le péché de l'humanité, car sans loi il n'y a pas de péché :

Rom 5/13 : car jusqu'à la loi le péché était dans le monde. Or, le péché n'est pas imputé, quand il n'y a point de loi.

La loi a donc permis de révéler la nature pécheresse de l'homme et la nécessité de sacrifice pour le pardon et la réparation. Jamais personne n'a pu accomplir parfaitement la loi de Dieu, sauf Yeshoua HaMashiah. Par conséquent tous les hommes étaient condamnés à mort par la loi, sauf Yeshoua.

Si l'a donné sa vie à notre place, c'est pour que nous soyons libérés de la condamnation de la loi. **La loi n'a plus de pouvoir de condamnation sur nous, nous sommes graciés !**

Ce n'est pas pour autant que la loi a disparu, mais son rôle a changé. Car nous devons comprendre qu'elle est le reflet de ce que l'Éternel désire pour notre bien.

Quel Esprit ?

Quand les Pharisiens interrogeaient Yeshoua, ils aimaient classer les lois par ordre d'importance, c'est pourquoi il leur a dit :

Matt 22/34-40 : Les pharisiens, ayant appris qu'il avait réduit au silence les sadducéens, se rassemblèrent, ³⁵ et l'un d'eux, docteur de la loi, lui fit cette question, pour l'éprouver : ³⁶ **Maître, quel est le plus grand commandement de la loi ?** ³⁷ Yeshoua lui répondit : Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta pensée. ³⁸ C'est le premier et le plus grand commandement. ³⁹ Et voici le second, qui lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. ⁴⁰ **De ces deux commandements dépend toute la loi et les prophètes.**

Yeshoua ne remet pas du tout en cause la loi, mais il en donne l'Esprit : tout repose sur l'amour de l'Éternel d'abord et du prochain ensuite. Tout le reste dépend de cela !

Les dangers

Il y a toujours des dangers de dérive quand il s'agit de lois. En effet, la Torah ne donne pas toujours, ni le sens des lois, ni la manière de s'y conformer dans telle ou telle circonstance. D'ailleurs le mot Torah en hébreu ne signifie pas "loi", mais "direction", la bonne direction.

Un exemple typique est le Shabbat. Nous ne trouvons nulle part dans la Bible d'explication sur la manière de "faire" le shabbat. Rappelons que le shabbat a été créé par Dieu bien avant que le peuple juif existe, il est pour tous les humains. La réflexion des Rabbins a conduit à des pratiques traditionnelles qui ont un sens pour eux, mais ne sont aucunement une obligation.

Un danger des obligations est d'engendrer la superstition.



En effet, quand un rituel n'est pas respecté, si l'on n'a pas l'esprit d'amour dont on a parlé plus haut, l'accusateur vient très vite nous faire comprendre que si l'on ne suit pas

la loi à la lettre, il va nous arriver malheur...ou en tout cas, des ennuis !

Dans le monde chrétien il y a de nombreuses lois non écrites. Par exemple, dans certains milieux, le chrétien qui ne vient pas à toutes les réunions n'est pas vraiment chrétien et d'ailleurs on évitera de lui donner des responsabilités. On impose un type de fonctionnement qui devient une loi, il faut rentrer dans le moule.

C'est ainsi que de nombreux parents ont délaissés leurs enfants pour pouvoir "aller aux réunions et servir Dieu". En réalité beaucoup ont perdu leur enfants. La première église, c'est la famille !

La loi de Dieu ne peut pas devenir un esclavage, car l'amour n'existe pas sous la contrainte.

Un autre danger est le "regard des autres" ! Que vont penser, le Pasteur, les frères et sœurs, si je ne fais pas ceci ou cela...N'oublions jamais que c'est l'Éternel qui nous juge en final, pas les hommes.

Jean 8/36 : Si donc le Fils vous affranchit, vous serez réellement libres.



Quelles lois ?

Il est tellement tentant de faire une liste de règles et de s'y conformer pour entrer dans un moule protecteur en se disant : "Dieu sera content et nous serons en paix et bénis"...C'est une façon d'acheter l'amour de Dieu !

Il n'est pas question ici de refaire le débat sur la notion de "loi ou pas de loi", nous savons bien que lorsque Paul dit que "nous ne sommes plus sous la loi" cela signifie que ce n'est pas la loi qui sauve, mais la foi en Yeshoua, le Roi.

Mais alors quelles sont les lois en vigueur dans le royaume de Yeshoua ?

Les premières lois, qui ont été données à Moïse, étaient les dix paroles qui furent gravées sur des pierres. Les juifs ont pu déterminer ensuite que dans la Torah (les 5 premiers livres de la Bible) il y a au total 613 commandements dont 248

prescriptions positives, comme le nombre d'organes d'un être humain et 365 interdictions, comme le nombre de jours d'une année.

Parmi ces lois, certaines ont été levées par l'alliance renouvelée et la sacrificature selon l'ordre de Melkisédek. Toute loi qui n'a pas été abolie par la "nouvelle alliance" est toujours en vigueur. Certains diront que toutes les lois ont été abolies, ce qui est faux et c'est ce que nous voulons expliquer dans cette étude. Des chrétiens affirment même que nous n'avons plus rien à voir avec "l'ancien testament", ceux-là n'ont pas tout compris...

Dans l'ancienne alliance il y avait plusieurs types de lois :

- Les lois sacrificielles, rattachées au sacerdoce d'Aaron,
- Les lois alimentaires,
- Les lois morales et comportementales.

Les 613 commandements sont en quelque sorte recouverts par les 10 Paroles.



Paul nous explique très bien que ces lois, qui ont été très contraignantes, avaient un but pédagogique de manière à prendre conscience de notre nature de péché, de notre misère et de la nécessité du salut en Yeshoua ha Mashiah.

Gal 3/11-13 : Et que nul ne soit justifié devant Dieu par la loi, cela est évident, puisqu'il est dit : Le juste vivra par la foi. ¹² Or, la loi ne procède pas de la foi ; mais elle dit : Celui qui mettra ces choses en pratique vivra par elles. ¹³ **Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi**, étant devenu malédiction pour nous-car il est écrit : Maudit est quiconque est pendu au bois,...

Gal 3/24-25 : Ainsi **la loi a été comme un pédagogue** pour nous conduire à Christ, afin que nous fussions justifiés par la foi. ²⁵ La foi étant venue, nous ne sommes plus sous ce pédagogue.

Or, nous devons être très attentifs à ce que le Seigneur lui-même nous a dit :

Matt 5/17-19 : Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. ¹⁸ Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, **il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre**, jusqu'à ce que tout soit arrivé. ¹⁹ Celui donc qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux ; mais **celui qui les observera, et qui enseignera à les observer, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux.**

Bien entendu, l'ensemble des lois de Dieu ont été mises, par le Seigneur lui-même, sous forme d'un résumé en 2 chapitres qui sont :

1. Aimer Dieu et
2. Aimer son prochain.

A partir de là, il y a deux attitudes courantes chez les chrétiens :

- Soit on en reste aux titres des 2 chapitres et on essaye d'y obéir comme bon nous semble et selon notre inspiration,
- Soit on se dit qu'il serait intéressant de lire le livre de la Torah et d'y trouver les précisions que Dieu a données afin de les comprendre et de s'y conformer.

La première attitude est très courante, de nombreux chrétiens ne s'intéressent même pas à la Torah, ils considèrent que ces textes étaient pour une époque révolue et qu'ils n'ont pas à s'y référer. En ayant ce comportement **ce n'est pas un "iota" qu'ils suppriment de la parole de Dieu, c'est une "montagne de iotas"**, qui pourraient les aider à marcher avec Yeshoua.

Prov 28/9 : Si quelqu'un détourne l'oreille pour ne pas écouter la loi, Sa prière même est une abomination.

Ce verset signifie que, ne pas écouter la loi est équivalent à ne pas faire confiance à Dieu qui l'a donnée, par conséquent la prière n'a pas d'effet car elle est faite sans foi.

Il faut ajouter que la Parole de Dieu est vivante, par conséquent le fait de supprimer de son répertoire la Torah, revient à couper un bras à Yeshoua lui-même, puisqu'il est dit qu'il est la "Parole faite chair" (Jean 1).

Nombreux sont ceux qui considèrent que puisque l'Esprit Saint les habite, c'est lui qui va leur montrer comment obéir aux deux grands chapitres de la loi, il n'est donc pas utile de considérer les détails du livre.

C'est à mon sens **une attitude très présomptueuse, méprisante pour la parole de Dieu**. Il y a sans doute également de la paresse cachée... Toute la parole est utile pour nous guider, nous construire et nous enseigner. Il est écrit :

2 Tim 3/16 : **Toute Ecriture est inspirée de Dieu**, et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice, ¹⁷ afin que l'homme de Dieu soit accompli et propre à toute bonne œuvre.

Concernant les lois sacrificielles

Ils faut se rappeler que lorsque Yeshoua a parlé des commandements dans le sermon sur la montagne, (Matt 5 : voir ci-dessus), il parlait bien des lois écrites dans la Torah. Par conséquent nous devons la considérer avec une grande attention.



Nous savons également que Yeshoua est Roi et Sacrificateur selon l'ordre de Melkisédek, Il n'est pas sacrificateur selon l'ordre d'Aaron. Cela signifie que si nous sommes né de nouveau, nous ne sommes plus sous la sacrificature d'Aaron. En d'autres termes toutes les lois concernant les sacrifices ont été accomplies une fois pour toute par Yeshoua HaMashiah le Grand Sacrificateur.

Quel intérêt de les étudier ?

Alors quel est l'intérêt de les lire ? Tout simplement pour en comprendre le sens. Prenons un exemple : lorsque le sacrificateur offrait un "sacrifice de bonne odeur" sur l'autel des parfums, il mettait d'abord du sang avec son doigt sur les cornes de l'autel. Par ailleurs le feu venait de l'autel des sacrifices.

Lév 4/7 : Le sacrificateur mettra du sang sur les cornes de l'autel des parfums odoriférants, qui est devant l'Eternel dans la tente d'assignation ; et il répandra tout le sang du taureau au pied de l'autel des holocaustes, qui est à l'entrée de la tente d'assignation.

Quel sens pour nous ? Et bien, par exemple quand nous offrons un "sacrifice de louange", si nous ne passons pas d'abord par la repentance pour être couvert par le sang de Christ, nous désobéissons à Dieu. Par exemple, venir à l'église faire de la louange après une dispute à la maison sans repentance, est une grave désobéissance. C'est ainsi qu'on accumule des obstacles entre Dieu et nous.

1 Pie 3/7 : Maris, montrez à votre tour de la sagesse dans vos rapports avec vos femmes, comme avec un sexe plus faible ; honorez-les, comme devant aussi hériter avec vous de la grâce de la vie. Qu'il en soit ainsi, afin que rien ne vienne faire obstacle à vos prières.

Si par ailleurs nous venons faire du spectacle avec notre belle voix et nos capacités musicales, est-ce bien le feu de Dieu qui brûle ? Est-ce bien un parfum agréé par Dieu ?

Ex 30/9 : Vous n'offrirez sur l'autel ni parfum étranger, ni holocauste, ni offrande, et vous n'y répandrez aucune libation.

Nous avons constaté que les groupes de louanges, les chorales et autres manifestations artistiques en l'honneur de notre Seigneur font particulièrement l'objet d'attaques de la part d'esprits séducteurs. C'est pourquoi, si l'Esprit Saint n'y est pas, si la pureté n'y est pas, si le désintéressement n'y est pas, alors il y a de nombreux adultères. Tout cela pourrait être évité en comprenant les principes de la Torah et en s'y soumettant.

Concernant les lois alimentaires

Généralités

Le Seigneur nous a dit ceci :

Matt 15/11 : Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme ; mais ce qui sort de la bouche, c'est ce qui souille l'homme.

Marc 7/15 : Il n'est hors de l'homme rien qui, entrant en lui, puisse le souiller ; mais ce qui sort de l'homme, c'est ce qui le souille.

Cette parole, de Yeshoua lui-même, fait tomber les lois alimentaires comme contrainte. Paul donne des précisions telles que celles-ci :

Rom 14/1-23 : Faites accueil à celui qui est faible dans la foi, et ne discutez pas sur les opinions. ² Tel croit pouvoir manger de tout : tel autre, qui est faible, ne mange que des légumes. ³ Que celui qui mange ne méprise point celui qui ne mange pas, et que celui qui ne mange pas ne juge point celui qui mange, car Dieu l'a accueilli. ⁴ Qui es-tu, toi qui juges un serviteur d'autrui ? S'il se tient debout, ou s'il tombe, cela regarde son maître. Mais il se tiendra debout, car le Seigneur a le pouvoir de l'affermir. ⁵ Tel fait une distinction entre les jours ; tel autre les estime tous égaux. Que chacun ait en son esprit une pleine conviction. ⁶ Celui qui distingue entre les jours agit ainsi pour le Seigneur. Celui qui mange, c'est pour le Seigneur qu'il mange, car il rend grâce à Dieu ; celui qui ne mange pas, c'est pour le Seigneur qu'il ne mange pas, et il rend grâce à Dieu. ⁷ En effet, nul de nous ne vit pour lui-même, et nul ne meurt pour lui-même. ⁸ Car si nous vivons, nous vivons pour le Seigneur ; et si nous mourons, nous mourons pour le Seigneur. Soit donc que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes au Seigneur. ⁹ Car Christ est mort et il a vécu, afin de dominer sur les morts et sur les vivants. ¹⁰ Mais toi, pourquoi juges-tu ton frère ? ou toi, pourquoi méprises-tu ton frère ? puisque nous comparâtrons tous devant le tribunal de Dieu. ¹¹ Car il est écrit : Je suis vivant, dit le Seigneur, Tout genou fléchira devant moi, Et toute langue donnera gloire à Dieu. ¹² Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu pour lui-même. ¹³ Ne nous jugeons donc plus les uns les autres ; mais pensez plutôt à ne rien faire qui soit pour votre frère une pierre d'achoppement ou une occasion de chute. ¹⁴ Je sais et je suis persuadé par le Seigneur Yeshoua que rien n'est impur en soi, et qu'une chose n'est impure que pour celui qui la croit impure. ¹⁵ Mais si, pour un aliment, ton frère est attristé, tu ne marches plus selon l'amour : ne cause pas, par ton aliment, la perte de celui pour lequel Christ est mort. ¹⁶ Que votre privilège ne soit pas un sujet de

calomnie. ¹⁷ Car le royaume de Dieu, ce n'est pas le manger et le boire, mais la justice, la paix et la joie, par le Saint-Esprit. ¹⁸ Celui qui sert Christ de cette manière est agréable à Dieu et approuvé des hommes. ¹⁹ Ainsi donc, recherchons ce qui contribue à la paix et à l'édification mutuelle. ²⁰ **Pour un aliment, ne détruis pas l'œuvre de Dieu.** A la vérité toutes choses sont pures ; mais il est mal à l'homme, quand il mange, de devenir une pierre d'achoppement. ²¹ Il est bien de ne pas manger de viande, de ne pas boire de vin, et de s'abstenir de ce qui peut être pour ton frère une occasion de chute, de scandale ou de faiblesse. ²² Cette foi que tu as, garde-la pour toi devant Dieu. Heureux celui qui ne se condamne pas lui-même dans ce qu'il approuve ! ²³ Mais celui qui a des doutes au sujet de ce qu'il mange est condamné, parce qu'il n'agit pas par conviction. Tout ce qui n'est pas le produit d'une conviction est péché.

1 Cor 10/30 : Si je mange avec actions de grâces, pourquoi serais-je blâmé au sujet d'une chose dont je rends grâces ?

Ainsi donc il est clair que nous pouvons manger de tout avec la grâce du Seigneur. La loi qui nous est imposée ici est une loi comportementale très importante qui est de **ne pas être une pierre d'achoppement pour un frère ou une sœur.** Alors, dans ce cas quel est le rôle de la Torah ?

Nous savons que ces lois étaient utiles pour séparer le peuple d'Israël des autres nations. Mais le Seigneur ne se limite pas à ce seul but, il est plus grand que cela.

Avez vous remarqué que si les chrétiens ne mangent pas casher, beaucoup mangent ce qu'on appelle la "mal bouffe" (ils mangent "pas cher"). Bien entendu, en accord avec la parole de Dieu, ces aliments sont sanctifiés par la prière. Mais il n'en reste pas moins vrai que les nourritures actuelles, notamment en occident, sont des vecteurs de maladies comme le diabète, l'hypertension, le cholestérol etc...et sans doute bien d'autres maladies dont on ignore l'origine.

Oui, nous sommes "libres" en Yeshoua de manger de tout, mais il est quand même écrit ceci :

1 Cor 3/17 : Si quelqu'un détruit le temple de Dieu, Dieu le détruira ; car le temple de Dieu est saint, et c'est ce que vous êtes.

La "mal bouffe" est une façon de détruire le temple du Saint Esprit que nous sommes. Malheureusement, le budget de beaucoup ne leur permet plus d'y échapper, du moins pas totalement. C'est une emprise des grands trusts sur les populations qui permet, du même coup, d'alimenter l'industrie pharmaceutique. Mammon est à la manœuvre !

A partir de là, certains qui en ont la possibilité, ont décidé de manger "bio". Autrement dit, ils se mettent eux-mêmes sous **une sorte de loi alimentaire** de manière à manger sain et propre. Au fond, il cherchent la pureté des bons produits.

Le sang, les animaux étouffés et les viandes sacrifiées (Voir annexe)

Act 21/25 : A l'égard des païens qui ont cru, nous avons décidé et nous leur avons écrit qu'ils eussent à **s'abstenir des viandes sacrifiées aux idoles, du sang, des animaux étouffés, et de l'impudicité.**

Ces lois données par les apôtres nous parlent à la fois d'impureté spirituelle, morale et physique. N'oublions pas que le sang est le support de l'âme (Lév 17/11) et que les viandes sacrifiées sont souillées par les démons cachés derrière les idoles. Paul nous donne l'explication suivante :



1 Cor 8/1-13 : Pour ce qui concerne les viandes sacrifiées aux idoles, nous savons que nous avons tous la connaissance. — La connaissance enfle, mais la charité édifie. ² Si quelqu'un

croit savoir quelque chose, il n'a pas encore connu comme il faut connaître. ³ Mais si quelqu'un aime Dieu, celui-là est connu de lui. —

⁴ Pour ce qui est donc de manger des viandes sacrifiées aux idoles, nous savons qu'il n'y a point d'idole dans le monde, et qu'il n'y a qu'un seul Dieu. ⁵ Car, s'il est des êtres qui sont appelés dieux, soit dans le ciel, soit sur la terre, comme il existe réellement plusieurs dieux et plusieurs seigneurs, ⁶ néanmoins pour nous il n'y a qu'un seul Dieu, le Père, de qui viennent toutes choses et pour qui nous sommes, et un seul Seigneur, Yeshoua HaMashiah, par qui sont toutes choses et par qui nous sommes.

⁷ Mais cette connaissance n'est pas chez tous. Quelques-uns, d'après la manière dont ils envisagent encore l'idole, mangent de ces viandes comme étant sacrifiées aux idoles, et leur conscience, qui est faible, en est souillée. ⁸ **Ce n'est pas un aliment qui nous rapproche de Dieu : si nous en mangeons, nous n'avons rien de plus ; si nous n'en mangeons pas, nous n'avons rien de moins.** ⁹ Prenez garde, toutefois, que votre liberté ne devienne une pierre d'achoppement pour les faibles. ¹⁰ Car, si quelqu'un te voit, toi qui as de la connaissance, assis à table dans un temple d'idoles, sa conscience, à lui qui est faible, ne le portera-t-elle pas à manger des viandes sacrifiées aux idoles ? ¹¹ Et ainsi le faible périra par ta connaissance, le frère pour lequel Christ est mort ! ¹² En péchant de la sorte contre les frères, et en blessant leur conscience faible, vous péchez contre Christ. ¹³ C'est pourquoi, si un aliment scandalise mon frère, je ne mangerai jamais de viande, afin de ne pas scandaliser mon frère.

Il a été découvert récemment que le sang des animaux que nous mangeons habituellement

sont porteur de bactéries qui amènent des maladies cérébrales et nerveuses. Ce n'est donc pas seulement une question spirituelle, mais aussi sanitaire. Dieu nous a sagement avertis.

Concernant les viandes sacrifiées aux idoles, la question actuelle concerne surtout la viande halal dans nos régions. Tous ceux qui ont eu affaire avec les démons savent que derrière les faux dieux se cachent des démons puissants. Par ailleurs le commerce de la nourriture halal est un moyen important de financer l'avancée de l'Islam dans le monde. Chacun est juge pour lui-même.

Nous savons que de nombreux musulmans font la rencontre de Yeshoua et deviennent chrétiens dans leur pays. Ils sont parfois obligés de cacher leur conversion et n'ont d'autre nourriture que la nourriture halal. Quel est le problème ? Aucun, Dieu les accueille et les bénit.

Accepteriez-vous de manger un repas qui a été "offert" ou "sacrifié" ou "préparé" en l'honneur de la Vierge Marie ? Soyez logiques, si vous dites "non" au repas sacrifié à la vierge, ne dites pas "oui" à la viande halal...C'est une question de cohérence !

Alors nous pouvons simplement nous poser la question : qu'est-ce que Dieu veut nous dire actuellement avec les lois alimentaires de la Torah ? N'y a-t-il pas, dans les principes de la Torah, des règles qui, si nous les appliquions, nous donneraient une meilleure santé ? Pourquoi jeter tous les "iotas" des lois alimentaires ?

La question n'est pas d'imposer une alimentation quelconque, mais de comprendre l'intelligence et l'amour de Dieu pour nous dans ses lois. Un même texte de la bible peut avoir plusieurs rôles qui peuvent s'additionner (actifs en même temps) et ou se succéder (actifs en se suivant). C'est le cas de la Torah qui est un texte "hors du temps". Comme on dit vulgairement : "ceux qui rejettent la Torah, rejettent le bébé avec l'eau du bain".

En effet, nous n'avons pas à nous juger au sujet de la nourriture. Que certains mangent casher, d'autres "pas cher", d'autres bio et d'autres enfin ce qu'ils peuvent : quelle importance ? Pourvu que chacun le fasse avec la grâce de Dieu et surtout en ne se blessant pas les uns les autres, mais en se respectant. **Pourvu que chacun ait à manger...**

Effectivement, nous ne sommes plus sous la loi ! Mais personnellement j'aime me placer sous la

sagesse et l'amour de Dieu. C'est pourquoi, **il ne faut prendre le risque de retirer un iota de la parole de Dieu**, il est préférable de se poser la question : Que veut me dire ce iota aujourd'hui ?

Et même si l'on ne comprend pas tout maintenant, faisons confiance à Dieu pour nous l'expliquer en son temps, car nous savons que par amour il a placé une grande sagesse dans Sa Parole.

Les lois morales et comportementales

Aimer Dieu

L'un des principes de la nouvelle alliance est la suivante :

Jér 31/33 : Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, Après ces jours-là, dit l'Éternel : **Je mettrai ma loi au dedans d'eux, Je l'écrirai dans leur cœur** ; Et je serai leur Dieu, Et ils seront mon peuple.

Héb 10/16-17 : Voici l'alliance que je ferai avec eux, Après ces jours-là, dit le Seigneur : Je mettrai mes lois dans leurs cœurs, **Et je les écrirai dans leur esprit**, il ajoute: ¹⁷ Et je ne me souviendrai plus de leurs péchés ni de leurs iniquités.

Nous avons vu que les lois du Royaume sont donc essentiellement des lois comportementales et morales. **Le Seigneur met lui-même ses lois dans nos esprits** : c'est ce qu'il a fait dans le sermon sur la montagne quand il dit : "Vous avez appris...mais moi je vous dit..." !

Ces lois ont pour but de nous sanctifier et nous construire de manière à être à "l'image de Christ", une épouse "pure, sans tache, ni ride".

La loi de Dieu nous donne donc, à présent, le moyen de l'honorer en ayant une conduite digne de lui. La loi est la pensée de Dieu, celui qui l'aime en son cœur et qui s'y soumet volontairement fait plaisir à Dieu. Ce n'est ni un esclavage, ni un moyen de se sauver. Enfin **c'est un moyen de sortir du monde** :

2 Cor 6/17 : C'est pourquoi, Sortez du milieu d'eux, Et séparez-vous, dit le Seigneur ; Ne touchez pas à ce qui est impur, Et je vous accueillerai. ¹⁸ Je serai pour vous un père, Et vous serez pour moi des fils et des filles, Dit le Seigneur tout-puissant.

Comment reconnaît-on quelqu'un qui "aime Dieu" ? Certainement pas dans les discours et l'apparence. Yeshoua a dit :

Jean 14/21 : **Celui qui a mes commandements et qui les garde, c'est celui qui m'aime** ; et celui qui m'aime sera aimé de mon Père, je l'aimerai, et je me ferai connaître à lui.

Nous avons là, la véritable définition de l'amour de Dieu et c'est très loin de l'amour sentimental du genre : "Ah! Je sens que j'aime Dieu...".

Comme dit quelqu'un que j'aime "l'amour ça se prouve !". La seule façon de prouver à Dieu notre amour est d'obéir avec plaisir à ses commandements, c'est la définition même de l'amour.

Marcher selon l'Esprit

La parole nous dit par 3 fois que si nous sommes nés de nouveau, nous sommes le temple du Saint Esprit. (1Cor 3/16, 1 Cor 6/19, 2 Cor 13/5)

Par conséquent toute souillure du péché blesse l'Esprit Saint qui est en nous. A ce sujet il est écrit :

Eph 4/25-31 : C'est pourquoi, renoncez au mensonge, et que chacun de vous parle selon la vérité à son prochain ; car nous sommes membres les uns des autres. 26 Si vous vous mettez en colère, ne péchez point ; que le soleil ne se couche pas sur votre colère, 27 et ne donnez pas accès au diable. 28 Que celui qui dérobait ne dérobe plus ; mais plutôt qu'il travaille, en faisant de ses mains ce qui est bien, pour avoir de quoi donner à celui qui est dans le besoin. 29 Qu'il ne sorte de votre bouche aucune parole mauvaise, mais, s'il y a lieu, quelque bonne parole, qui serve à l'édification et communique une grâce à ceux qui l'entendent. 30 **N'attristez pas le Saint-Esprit de Dieu**, par lequel vous avez été scellés pour le jour de la rédemption. 31 Que toute amertume, toute animosité, toute colère, toute clameur, toute calomnie, et toute espèce de méchanceté, disparaissent du milieu de vous. 32 Soyez bons les uns envers les autres, compatissants, vous pardonnant réciproquement, comme Dieu vous a pardonné en Christ.

Eph 5/3-4 : Que l'impudicité, qu'aucune espèce d'impureté, et que la cupidité, ne soient pas même nommées parmi vous, ainsi qu'il convient à des saints. 4 Qu'on n'entende ni paroles deshonnêtes, ni propos insensés, ni plaisanteries, choses qui sont contraires à la bienséance ; qu'on entende plutôt des actions de grâces.

Eph 5/10-12 : Examinez ce qui est agréable au Seigneur ; 11 et ne prenez point part aux œuvres infructueuses des ténèbres, mais plutôt condamnez-les. 12 Car il est honteux de dire ce qu'ils font en secret ;

Vous noterez en passant que Paul donne ici des ordres. Il ne dit pas :

- "s'il vous plait, auriez vous la gentillesse de bien vouloir cesser de regarder des films érotiques avant de venir diriger la louange", ou encore :
- "Je ne voudrais pas vous blesser, mais il me semble que ce serait mieux que vous cessiez de mentir"...etc.

Il s'agit d'ordres, ou si vous préférez de lois ! D'ailleurs si l'on enfreint ces lois de manière

habituelle (si l'on pratique ces choses), les conséquences sont terribles :

1 Cor 6/9-11 : Ne savez-vous pas que les injustes n'hériteront point le royaume de Dieu ? Ne vous y trompez pas : ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les infâmes, 10 ni les voleurs, ni les cupides, ni les ivrognes, ni les outrageux, ni les ravisseurs, n'hériteront le royaume de Dieu. 11 Et c'est là ce que vous étiez, quelques-uns de vous. Mais vous avez été lavés, mais vous avez été sanctifiés, mais vous avez été justifiés au nom du Seigneur Yeshoua HaMashiah, et par l'Esprit de notre Dieu. (voir : Eph 5/3-5, Col 3/5-10)

Tous les termes qui sont employés ici nous parlent de relations humaines et ne sont que la transcription des lois morales données dans la Torah.

Pour simplifier l'étude nous pouvons regrouper ces lois sous 4 paragraphes :

- Le respect d'autrui et de soi même,
- L'adultère et la trahison, les déviations sexuelles,
- Les mélanges contre nature,
- L'occultisme.

Remarque : les listes ci-dessous ne sont pas exhaustives.

Le respect d'autrui et de soi même

Il serait trop long de passer en revue toutes les lois relationnelles. Il est très important d'en comprendre l'esprit. La loi principale est donnée dans la Torah, et vous noterez que cette loi a été intégralement reprise par Yeshoua :

Lév 19/18 : Tu ne te vengeras point, et tu ne garderas point de rancune contre les enfants de ton peuple. Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Je suis l'Eternel.

Voici un échantillonnage d'autres lois :

- Tu ne découvriras pas la nudité (Lév 18/6-17)
- Chacun respectera son Père et sa Mère (Lév 19/3, Pr 20/20)
- Tu n'opprimeras pas ton prochain (Lév 19/13)
- Tu ne maudiras pas un sourd et tu ne mettras rien devant un aveugle qui puisse le faire tomber (Lév 19/14)
- Tu honoreras la personne du vieillard (Lév 19/32)
- L'étranger...vous l'aimerez comme vous même (Lév 19/34)
- Vous aurez des balances justes (Lév 19/36)
- Vous ne vous ferez point d'incision.....vous n'imprimerez point de figure sur vous (Lév 19/28)

Avez-vous remarqué que dans les églises où l'on a banni la Torah de Dieu, une loi a quand même été conservée : **LA DÎME**.

Prenons un autre exemple concret : nous voyons depuis quelques temps de nombreuses personnes qui sont tatouées, y compris les chrétiens. Ceux-ci déclarent qu'ils sont "libres en Jésus Christ".



Dans un de ses enseignements, Michelle d'Astier précise qu'il est courant que des esprits de démons entrent dans la personne au moment du tatouage. Mais par ailleurs, si nous sommes le "Temple du Saint Esprit" comme dit l'écriture, pourquoi faut-il taguer ce temple ? Ne faut-il pas le respecter plutôt ? Chacun est libre de penser ce qu'il veut, mais la Parole nous aide à réfléchir, encore faut-il y prendre garde...

La sexualité

Nous trouvons dans Lévi 18 et ailleurs, une série d'actes sexuels condamnés par Dieu. Pour montrer la gravité de ces actes, Dieu donne des qualificatifs différents, par exemple :

Coucher avec ses proches parents est un **crime**, l'homosexualité est une **abomination**, coucher avec sa belle fille ou un animal est une **confusion** et coucher avec la femme de son prochain est une **souillure**, une infamie etc... Ces qualificatifs semblent un peu abstraits, car nous avons l'habitude de tout réduire au mot "péché". Pourtant le texte utilise des mots variés. **Croyez-vous que Dieu ait changé d'avis depuis la résurrection de Yeshoua ?**

Nous constatons par ailleurs qu'au milieu de ce chapitre 18, Dieu dit au verset 21 : "Tu ne livreras aucun de tes enfants à Moloch...". Bien entendu, Dieu parle encore pour notre temps : les relations sexuelles débridées dans le monde entier ont offert à "Moloch" plus d'un milliard d'enfants par l'avortement.

Vous remarquerez également que les lois étaient applicables aux indigènes et étrangers qui séjournaient au milieu d'Israël. Or, si nous considérons la situation actuelle d'une partie des chrétiens qui souhaitent être "greffés" sur la l'olivier franc, ils se retrouvent donc également "au milieu d'Israël".

Ainsi donc, tout chrétien qui pratique ces "souillures, abominations, crimes et confusions", souille non seulement sa personne, mais également le Royaume de Yeshoua. C'est pourquoi, comme autrefois Israël fut "vomi" par la terre promise, le chrétien qui pratique l'impureté sera "vomi" du Royaume s'il ne renonce pas à son péché. (Voir 1 Cor 6/9-11)

Lévi 18/28-29 : Prenez garde que le pays ne vous vomisse, si vous le souillez, comme il aura vomi les

nations qui y étaient avant vous. ²⁹ Car tous ceux qui commettront quelqu'une de ces abominations seront retranchés du milieu de leur peuple.

Crime : זִמָּה (Zimah) = lubricité, mauvaise intention, immoralité, obscénité, méchanceté, infraction grave aux prescriptions morales.

Confusion : תֵּבֵל (Tevel) = inceste, perversion, violation de la nature, union contre nature, désordre, altération de la conscience.

Souillure : טָמֵא (Tama') = impur, immonde, souillé, impureté frappée d'interdit.

Abomination : תּוֹעֵבָה (To'evah) = abominable, détestable, odieux, objet de haine.

Il y a dans l'écriture de nombreux cas d'abominations, nous pensons souvent aux questions sexuelles, mais il y a beaucoup plus que cela. Par exemple, sont abominables :

- Les astrologues, l'astrologie (Deut 18/12)
- Les travestis (Deut 22/5)
- Les homosexuels (Lévi 18/22)
- Celui qui absout le coupable et celui qui condamne le juste (Pr 17/15)
- Les "images taillées" (Deut 27/15)
- Le cœur pervers (Pr 11/20)
- Le cœur hautain (Pr 16/5)
- Le sacrifice des méchants (Pr 21/27)
- L'argent d'une idole (Deut 7/25) et de la prostitution (Deut 23/18)
- Certaines nations (Lévi 20/23)
- La balance fautive (Pr 11/1, Pr 20/23) : par exemple juger certaines personnes d'une façon et d'autres d'une autre.
- Etc..

Col 3/25 : Car celui qui agit injustement recevra selon son injustice, et il n'y a point d'acceptation de personnes.

L'abomination entraîne d'être maudit, relisons encore un texte de Paul :

Gal 5/19-21 : Or, les œuvres de la chair sont manifestes, ce sont l'impudicité, l'impureté, la dissolution, ²⁰ l'idolâtrie, la magie, les inimitiés, les querelles, les jalousies, les animosités, les disputes, les divisions, les sectes, ²¹ l'envie, l'ivrognerie, les excès de table, et les choses semblables. Je vous dis d'avance, comme je l'ai déjà dit, que **ceux qui commettent de telles choses n'hériteront point le royaume de Dieu.**

Non seulement ces personnes n'héritent pas du Royaume, mais Dieu les livre à leurs penchants, ce qui signifie qu'il n'y a plus de possibilité de salut pour eux, car leur jugement est déjà commencé :

Rom 1/24 : C'est pourquoi Dieu les a livrés à l'impureté, selon les convoitises de leurs cœurs ; en sorte qu'ils

déshonorent eux-mêmes leurs propres corps ;²⁸ Comme ils ne se sont pas souciés de connaître Dieu, Dieu les a livrés à leur sens réprouvé, pour commettre des choses indignes, ²⁹ étant remplis de toute espèce d'injustice, de méchanceté, de cupidité, de malice ; pleins d'envie, de meurtre, de querelle, de ruse, de malignité ; rapporteurs, ³⁰ médisants, impies, arrogants, hautains, fanfarons, ingénieux au mal, rebelles à leurs parents, ³¹ dépourvus d'intelligence, de loyauté, d'affection naturelle, de miséricorde. ³² **Et, bien qu'ils connaissent le jugement de Dieu, déclarant dignes de mort ceux qui commettent de telles choses, non seulement ils les font, mais ils approuvent ceux qui les font.**



Toutes ces choses réalisées à grande échelle sur la planète forment le "comble du péché" qui entraîne les jugements de la fin des temps.

Les mélanges contre nature

Le terme "confusion" montre un trouble, ce terme est utilisé à diverses reprises, notamment :

- Pour qualifier la prostitution avec une bête (Lév 18/23)
- Dieu a mis la confusion dans le langage des hommes lors de la tour de Babel (Gen 11/9)

La confusion est souvent **associée aux ténèbres**, par exemple :

Job 10/21-22 : Pays d'une obscurité profonde, Où règnent l'ombre de la mort et la confusion, Et où la lumière est semblable aux ténèbres. Obscurité profonde, Où règnent l'ombre de Pays d'une obscurité profonde, Où règnent **l'ombre de la mort et la confusion**, Et où la lumière est semblable aux ténèbres.

On oppose la confusion et la paix :

1 Cor 14/33 : car Dieu n'est pas un Dieu de désordre (confusion), mais de paix. Comme dans toutes les Églises des saints,...

Le méchant y tombe, mais pas le croyant :

Pr 18/13 : Celui qui répond avant d'avoir écouté Fait un acte de folie et **s'attire la confusion**.

Jér 22/22 : Tous tes pasteurs seront la pâture du vent, Et ceux qui t'aiment iront en captivité ; C'est alors que tu seras dans la honte, dans la confusion, A cause de toute ta méchanceté.

Rom 9/33 : ...Voici, je mets en Sion une pierre d'achoppement Et un rocher de scandale, **Et celui qui croit en lui ne sera point confus.**

Pour éviter ce désordre, la parole nous enseigne les éléments fondamentaux :

Lév 19/19 : **Vous observerez mes lois**. Tu n'accoupleras point des bestiaux de deux espèces différentes ; tu

n'ensemenceras point ton champ de deux espèces de semences ; et tu ne porteras pas un vêtement tissé de deux espèces de fils.

Deut 22/5 : Une femme ne portera point un habillement d'homme, et un homme ne mettra point des vêtements de femme ; car quiconque fait ces choses est en abomination à l'Eternel, ton Dieu.

Deut 22/9-11 : Tu ne sèmeras point dans ta vigne diverses semences, de peur que tu ne jouisses ni du produit de ce que tu auras semé ni du produit de la vigne. ¹⁰ Tu ne laboureras point avec un bœuf et un âne attelés ensemble. ¹¹ Tu ne porteras point un vêtement tissé de diverses espèces de fils, de laine et de lin réunis ensemble.

Cette idée de ne pas mélanger ce qui est contre nature est actuellement balayée par l'humanité, tant au niveau des mœurs que des manipulations génétiques. Celles-ci ouvrent la porte à tous les mélanges et abus. **La conséquence sera le désordre et la guerre, puis la destruction.**

L'occultisme

Il est clair que les lois concernant toute relation avec le monde des ténèbres n'ont jamais été abolies par Yeshoua. D'ailleurs Paul nous le confirme que il dit que nous ne pouvons pas être à la fois en communion avec le Seigneur et avec les démons :

1 Cor 10/19-21 : Que dis-je donc ? Que la viande sacrifiée aux idoles est quelque chose, ou qu'une idole est quelque chose ? Nullement. ²⁰ Je dis que ce qu'on sacrifie, on le sacrifie à des démons, et non à Dieu ; or, **je ne veux pas que vous soyez en communion avec les démons**. ²¹ Vous ne pouvez boire la coupe du Seigneur, et la coupe des démons ; vous ne pouvez participer à la table du Seigneur, et à la table des démons.

Voici donc un rappel des lois principales de mise en garde contre l'occultisme :

Deut 18/9-12 : Lorsque tu seras entré dans le pays que l'Eternel, ton Dieu, te donne, tu n'apprendras point à imiter les abominations de ces nations-là. ¹⁰ Qu'on ne trouve chez toi personne qui fasse passer son fils ou sa fille par le feu, personne qui exerce le métier de devin, d'astrologue, d'augure, de magicien, ¹¹ d'enchanteur, personne qui consulte ceux qui évoquent les esprits ou disent la bonne aventure, personne qui interroge les morts. ¹² **Car quiconque fait ces choses est en abomination à l'Eternel** ; et c'est à cause de ces abominations que l'Eternel, ton Dieu, va chasser ces nations devant toi.

Lév 19/26 : Vous ne mangerez rien avec du sang. Vous n'observerez ni les serpents ni les nuages pour en tirer des pronostics.

Lév 19/31 : Ne vous tournez point vers ceux qui évoquent les esprits, ni vers les devins ; ne les recherchez point, de peur de vous souiller avec eux. Je suis l'Eternel, votre Dieu.

Deut 7/26 : Tu n'introduiras point une chose abominable dans ta maison, afin que tu ne sois pas, comme cette chose, dévoué par interdit ; tu l'auras en horreur, tu l'auras en abomination, car c'est une chose dévouée par interdit.



Certains objets semblent complètement anodins, mais ils sont chargés spirituellement et sont des antennes à démons.

Lév 20/6 : Si quelqu'un s'adresse aux morts et aux esprits, pour se prostituer après eux, je tournerai ma face contre cet homme, je le retrancherai du milieu de son peuple.

Les conséquences d'une alliance, même passagère avec le monde des démons sont toujours très lourdes. N'oublions pas que c'est non seulement un affront fait à Dieu, mais que tout service demandé aux démons est payant sur 3 ou 4 générations.

Dans le même chapitre nous pouvons rappeler ce texte de Paul :

1 Cor 11/26-30 : C'est pourquoi celui qui mangera le pain ou boira la coupe du Seigneur indignement, sera coupable envers le corps et le sang du Seigneur. ²⁸ Que chacun donc s'éprouve soi-même, et qu'ainsi il mange du pain et boive de la coupe ; ²⁹ car celui qui mange et boit sans discerner le corps du Seigneur, mange et boit un jugement contre lui-même. ³⁰ C'est pour cela qu'il y a parmi vous beaucoup d'infirmes et de malades, et qu'un grand nombre sont morts.

Attirons la bénédiction de Dieu sur nous

Le Seigneur, lorsqu'il nous accueille dans son Royaume attend de nous que nous soyons ses disciples, à son image. Il nous demande également de faire les œuvres qu'il a préparées d'avance pour nous et celles-ci vont conditionner notre vie sur terre. Dieu voit nos œuvres et il les apprécie :

Actes 10/4 : Tes prières et tes aumônes sont montées devant Dieu, et il s'en est souvenu.

Ce que préfère Dieu est écrit dans sa Parole :

Pr 21/3 : La pratique de la justice et de l'équité, Voilà ce que l'Eternel préfère aux sacrifices.

Pr 22/9 : L'homme dont le regard est bienveillant sera béni, Parce qu'il donne de son pain au pauvre.

Dans la Bible, les bénédictions sont toujours associées aux justes, à ceux qui font la volonté

de Dieu. Le juste est l'homme intègre, justifié par Yeshoua, qui suit les voies de Dieu.

Ainsi, ceux qui se contentent d'être sauvés par grâce et qui ne manifestent pas les œuvres de la foi, ne goûtent pas pleinement les bénédictions de Dieu. Parfois même le Seigneur les réprime s'ils sont de mauvais témoins (1 Cor 5/1-5).

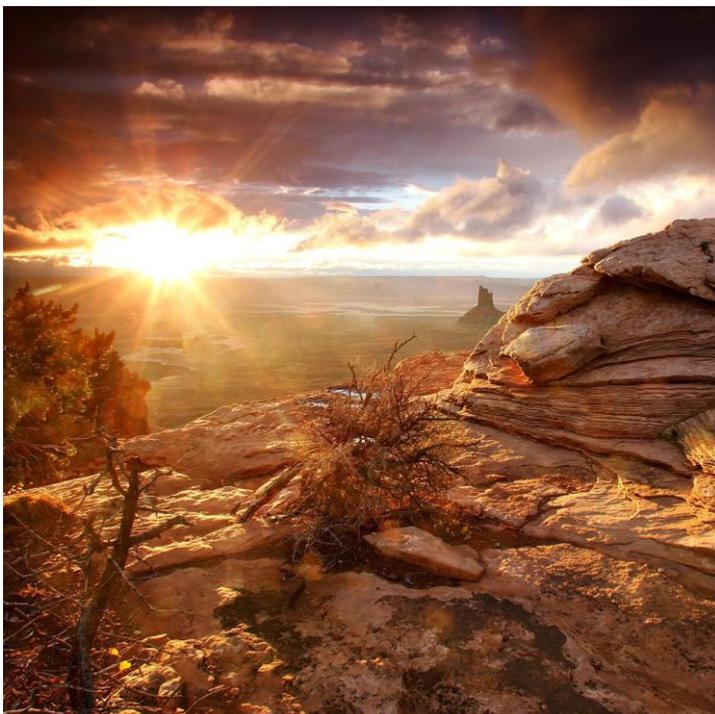
Matt 6/33-34 : Cherchez premièrement le royaume et la justice de Dieu ; et toutes ces choses vous seront données par-dessus. ³⁴ Ne vous inquiétez donc pas du lendemain ; car le lendemain aura soin de lui-même. A chaque jour suffit sa peine.

Ps 37/3-7 : Confie-toi en l'Eternel, et pratique le bien ; Aie le pays pour demeure et la fidélité pour pâture. ⁴ Fais de l'Eternel tes délices, Et il te donnera ce que ton cœur désire. ⁵ Recommande ton sort à l'Eternel, Mets en lui ta confiance, et il agira. ⁶ Il fera paraître ta justice comme la lumière, Et ton droit comme le soleil à son midi. ⁷ Garde le silence devant l'Eternel, et espère en lui ; Ne t'irrite pas contre celui qui réussit dans ses voies, Contre l'homme qui vient à bout de ses mauvais desseins.

Terminons en constatant que l'Eglise a plus ou moins gardé une partie des 10 Paroles données à Moïse. Mais le 4^{ème} commandement, c'est-à-dire le Shabbat, elle l'a clairement rejeté. Ce faisant elle se prive de grandes bénédictions, car il est écrit :

Es 56/6-7 : Et les étrangers qui s'attacheront à l'Eternel pour le servir, Pour aimer le nom de l'Eternel, Pour être ses serviteurs, Tous ceux qui garderont le shabbat, pour ne point le profaner, Et qui persévéreront dans mon alliance, ⁷ Je les amènerai sur ma montagne sainte, Et je les réjouirai dans ma maison de prière ; Leurs holocaustes et leurs sacrifices seront agréés sur mon autel ; Car ma maison sera appelée une maison de prière pour tous les peuples.

(Voir l'étude : "L'esprit du Shabbat")



Annexe

Etude du verset Actes 15/20 mot à mot en hébreu

רַק לְכַתֹּשׁ אֵלֵיהֶם אֲשֶׁר יִרְחֲקוּ
yṛhaqou ils s'éloignent 'asher que 'aleïhem vers eux liktosh écrire raq seulement

מִטְמֵאוֹת הָאֱלִילִים
ha'Elilim depuis les souillures des dieux (idoles) mitoume'ot

וּמִן־הַזְּנוּת
oumin-haznot et depuis la prostitution

וּמִבְשָׂר הַנְּחֵנֶק
haNehenaq et depuis les viandes étranglées oumibsar

וּמִן־הַדָּם
oumin-haDam et depuis le sang.

Chouraqui : Mais il faut seulement leur mander de s'éloigner des impuretés des idoles, de la puterie, de la chair étouffée et du sang.

TOB : Ecrivons-leur simplement de s'abstenir des souillures de l'idolâtrie, de l'immoralité, de la viande étouffée et du sang.

King James : Mais que nous leur écrivions afin qu'ils s'abstiennent des pollutions des idoles, et de la fornication, et des animaux étranglés et du sang.

Darby : mais de leur écrire qu'ils s'abstiennent des souillures des idoles, et de la fornication, et de ce qui est étouffé, et du sang ;

Jérusalem : Qu'on leur mande seulement de s'abstenir de ce qui a été souillé par les idoles, des unions illégitimes, des chairs étouffées et du sang.

Genève 1669 : Mais bien de leur écrire qu'ils aient à s'abstenir des souillures des idoles, et de paillardise, et des choses estouffées, et du sang.

Semeur : Ecrivons-leur simplement de ne pas manger de viande provenant des sacrifices offerts aux idoles, de se garder de toute inconduite sexuelle, et de ne consommer ni viande d'animaux étouffés ni sang.

Liénart : qu'on leur prescrive seulement de s'abstenir des souillures des idoles, de la fornication, de la chair des animaux étouffés, et du sang.

Français courant : Mais écrivons-leur pour leur demander de ne pas manger de viandes impures provenant de sacrifices offerts aux idoles, de se garder de l'immoralité et de ne pas manger de la chair d'animaux étranglés ni de sang.